



MAIRIE  
18 Avenue de la Gare  
54290 BAYON  
Tél : 03 83 72 51 52  
secretariat@mairie-bayon.fr  
www.mairie-bayon.fr

**NOMBRE DE MEMBRES**

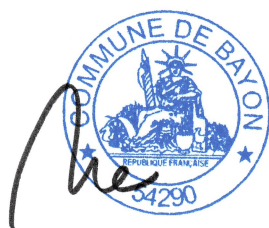
En exercice : 16  
Présents : 14  
Absents : 0  
Excusés : 2  
Nombre de suffrages  
exprimés : 14  
Pour : 14  
Contre : 0  
Abstentions : 0

Date de convocation  
14/10/2022

Date d'affichage  
21/10/2022

Le Maire certifie le caractère  
exécutoire de la présente  
délibération, qui a été  
transmise en Sous-Préfecture  
et publiée le :

21/10/2022



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19/10/2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf octobre à 19h00, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence du Maire, Mme CHARROIS Nicole.

**Etaient présents** : Mme CHARROIS Nicole, M. CUNAT Damien, Mme BEURTON Sandrine, M. RAULIN Thomas, M. DELIEGE Fabrice, M. RUSE Serge, Mme VAUNE Audrey, Mme RAUMEL Karine, M. LAMOISE Régis, Mme COINTEAUX Chantal, M. DECLERCQ Ludovic, Mme PETAT COLLE Annick, M. ROUY Christophe, Mme FRANCOIS Vanessa.

**Etai(ent) excusé(s)** : Mme DELORME Sylvie, Mme LURION Eve-Hélène.

**Etai(ent) absent(s)** : /

A été nommé comme **secrétaire de séance** : Mme RAUMEL Karine

Acquisition foncière – Terrain situé rue de l'Ancienne Mairie  
Délibération n°2022 - 55

Madame le Maire explique qu'un bâtiment historique de Bayon « l'octroi » est en état d'abandon rue de l'Ancienne Mairie. Un projet de réhabilitation de ce petit bâtiment pourrait être pris en charge par la Mairie dans le cadre de l'action culturelle. La parcelle AB 15 d'une surface de 3a et 60ca est évaluée à 8 000€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

### AUTORISE

Madame le Maire à acheter la parcelle AB 15 d'une superficie de 3a et 60ca pour un montant de 8 500€ plus les frais afférents et à signer tous les actes de vente.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Bayon,  
Le Maire

